



resiliation bail d'une seule personne

Par **alexandre spiquel**, le **03/01/2011** à **17:08**

Bonjour

Je suis en colocation avec mon ami avec qui je me separe je souhaite partir de l'appartement et lui le garder mais l'agence hlm ma repondu que je ne pouvais pas resilier ou sinon que je serais responsable en cas de non paiement des loyers jusqu'a la fin du bail pourtant je pensais qu'il existait une jurisprudence a ce niveau la car lui ne veut pas quitter l'appartement que faire?merci de me repondre

Par **Laure11**, le **03/01/2011** à **17:41**

Vous avez signé un bail chacun ?

Ets-vous caution solidaire ?

Par **alexandre spiquel**, le **03/01/2011** à **19:41**

non pas de caution solidaire et nous sommes deux sur le bail nous l'avons signer ensemble je suis locataire et lui co-locataire